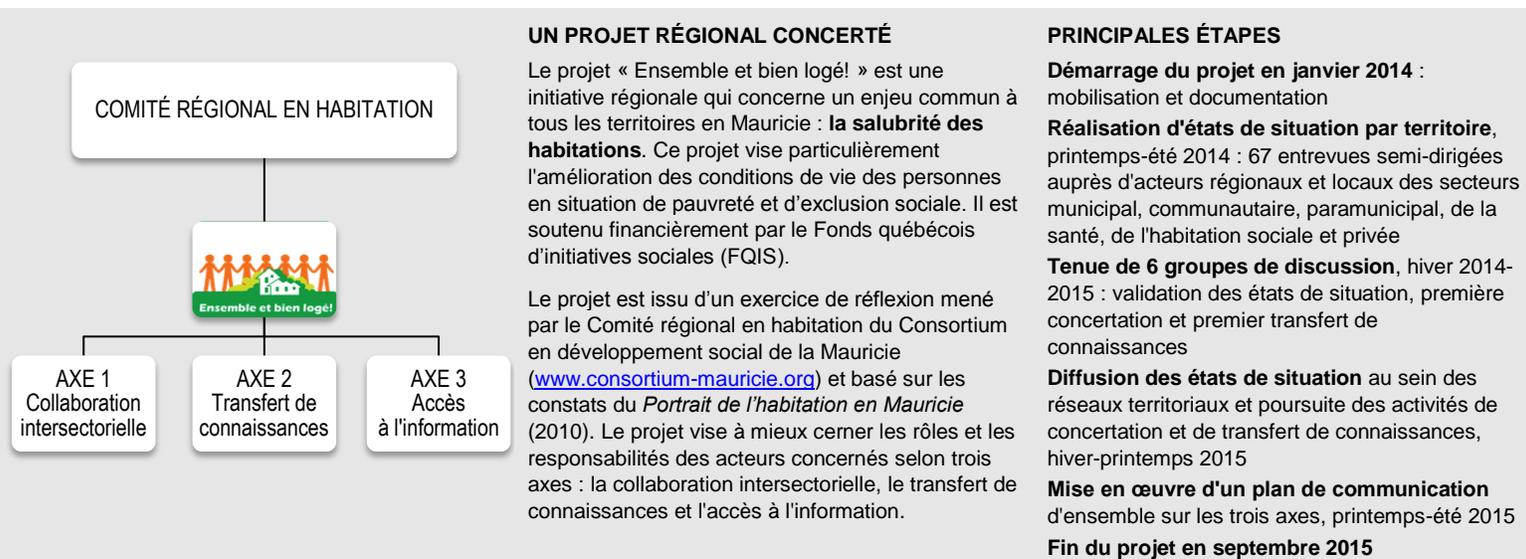


État de situation sur l'insalubrité dans la MRC de Maskinongé Février 2015

L'état de situation sur l'insalubrité dans les habitations constitue une synthèse des informations et des propos recueillis dans la MRC de Maskinongé dans le cadre du projet « Ensemble et bien logé! ». L'état de situation contient également des informations complémentaires sur le projet, la notion d'insalubrité et des initiatives menées ailleurs.

Cet état de situation s'appuie sur

- ✓ la consultation de 21 organisations différentes œuvrant dans la MRC de Maskinongé (comprenant 10 entrevues semi-dirigées et 11 conversations téléphoniques complémentaires);
- ✓ la consultation d'organisations régionales;
- ✓ les commentaires émis lors du groupe de discussion du 3 février 2015, à Louiseville.



De quoi parle-t-on?

QU'EST-CE QUE L'INSALUBRITÉ?

La salubrité d'un logement repose sur la présence d'un ensemble de conditions sanitaires de base, soit :

- un système de chauffage adéquat et sécuritaire;
- l'accès intérieur à l'eau potable;
- la réfrigération des aliments;
- un espace suffisant pour éviter le surpeuplement;
- des équipements sanitaires hygiéniques.

L'absence de l'une ou de plusieurs de ces conditions peut donc entraîner l'insalubrité d'une habitation.

Source : D'après Norman King, *Impacts des conditions de logement sur la santé publique*, Direction de la santé publique de Montréal-Centre, 2000, p. 3-4.

Une situation d'insalubrité renvoie aussi à la **présence de conditions ou facteurs reconnus comme pouvant porter atteinte à la santé s'ils ne sont pas corrigés**. Exemples de conditions ou de facteurs :

- humidité excessive
- forte condensation d'eau sur les fenêtres ou autres surfaces (murs, ameublement)
- présence d'eau à la suite d'une infiltration, d'un dégât d'eau, d'une fuite de plomberie, etc.
- malpropreté excessive des lieux (ex. : présence de déchets, détrit, aliments non scellés, poussières)
- présence de vermine (ex. : rats)
- présence d'insectes indésirables (ex. : coquerelles)
- présence incontrôlée d'animaux domestiques
- présence de fumée de tabac
- appareils de combustion mal ajustés, mal ventilés ou mal utilisés et présence de suie

Source : D'après INSPQ et Direction de la santé publique du Québec/MSSS, *Guide d'intervention intersectorielle sur la qualité de l'air intérieur et la salubrité dans l'habitation québécoise*, 2001, p. 3-18.

L'**insalubrité morbide** désigne un état anormal d'insalubrité majeure causée par un dérèglement psychologique (souvent désignée par syndrome de Diogène, mais qui en est une des conséquences). Source : INSPQ, « Insalubrité, syndrome de Diogène et santé publique », *Bulletin d'information en santé environnementale*, 22-04-2005.

La **sylllogomanie** est un « Trouble du comportement caractérisé par la tendance à amasser et à conserver divers objets ou déchets, pouvant conduire à des conditions de vie insalubres ». Source : Office québécois de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique* [En ligne], [<http://www.granddictionnaire.com>].

Le **syndrome de Diogène** désigne un « Trouble du comportement de la personne âgée caractérisé par une négligence de l'hygiène corporelle, une sylllogomanie et une attitude paranoïaque, conduisant à des conditions de vie insalubres ». Source : Office québécois de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique* [En ligne], [<http://www.granddictionnaire.com>].

Le **syndrome de l'hébergement d'innombrables animaux** (*Animal Hoarding*) se caractérise « par l'habitude malade de vivre avec un nombre exagéré d'animaux » pouvant rendre le domicile impropre à l'occupation humaine. Source : INSPQ, « Insalubrité, syndrome de Diogène et santé publique », *Bulletin d'information en santé environnementale*, 22-04-2005.

En savoir plus

Site Web *Clés pour améliorer la qualité de l'air de votre demeure* : http://www.habitation.gouv.qc.ca/qualite_air/

Site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, onglet Santé publique / Environnement / Qualité de l'air intérieur : <http://www.agencecsss04.qc.ca/sante-publique/environnement/qualite-air-interieur.html>

Site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux, onglet Santé publique / Santé environnementale / Environnement intérieur : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?environnement_interieur

Une ampleur méconnue dans la MRC de Maskinongé

Le nombre exact de cas d'insalubrité dans le territoire est méconnu, car aucune donnée n'est directement colligée en la matière. La connaissance du phénomène s'appuie sur des estimations ou sur des données incomplètes qui concernent en partie l'insalubrité ou le territoire.

Une estimation variable de la fréquence

Les municipalités traiteraient rarement des situations d'insalubrité. En revanche, des municipalités sont interpellées plus fréquemment en ce qui concerne la salubrité de certains immeubles locatifs (ex. : Louiseville, St-Alexis-des-Monts).

Du personnel se rendant dans les domiciles rencontrerait régulièrement des situations d'insalubrité. Par exemple, les intervenantes et intervenants sociaux du CSSS relevant de l'enfance-jeunesse-famille, du soutien à domicile ou encore de la santé mentale, sont régulièrement confrontés à des situations d'insalubrité.

Source : entrevues dans Maskinongé

4 demandes par an en moyenne

Depuis 2009, en moyenne 4 demandes d'information sur la qualité de l'air intérieur sont traitées chaque année dans la MRC de Maskinongé par la Direction de santé publique (santé environnementale) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Source : Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, compilation demandes qualité air intérieur, printemps 2014

241 signalements retenus en 2013

En 2013, 241 signalements de négligence sur le plan physique envers des enfants (concernant l'hygiène et le logement) ont été retenus dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Source : Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec, compilation spéciale, été 2014

CONTEXTE DANS LA MRC DE MASKINONGÉ

- MRC composée de nombreuses municipalités (17)
- Vétusté de certaines maisons anciennes
- Parc locatif mal entretenu
- Programmes d'aide à l'amélioration de l'habitation peu utilisés (ex. : RénoVillage) ou non applicables (ex. : Rénovation Québec)
- Pénurie de logements sociaux pour familles nombreuses
- Rareté de l'offre de logements supervisés
- Faible coût de l'habitation qui attire une population défavorisée
- Taux élevé de décrochage scolaire
- Proportion élevée de personnes ayant une faible scolarité
- Indice élevé de défavorisation dans le centre-ville de Louiseville

Source : entrevues dans Maskinongé

En savoir plus

Portrait de l'habitation en Mauricie, « Profils territoriaux/La MRC de Maskinongé », p. 65-71, Consortium en développement social de la Mauricie, 2010, téléchargeable à <http://www.consortium-mauricie.org/Default.aspx?idPage=26>

Des situations multiples d'insalubrité

CATÉGORISATION DES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ

TYPE DE CONTAMINANT	TYPE DE CONDITION	TYPE DE COMPORTEMENT	GENRE DE MÉNAGE	TYPE D'HABITATION
<ul style="list-style-type: none"> Moisissures Acariens Liquides biologiques (ex. : selles, urine) Aliments avariés Fumée de tabac Autres 	<ul style="list-style-type: none"> Humidité excessive Malpropreté Désordre Présence de nombreux animaux (ex. : chiens, chats, lapins) Présence de vermine Présence d'insectes (ex. : punaises, coquerelles) Autres 	<ul style="list-style-type: none"> Négligence de l'entretien intérieur ou extérieur Négligence de l'entretien de la structure Usage inapproprié (ex. : accumulation d'objets ou de déchets, manque de ventilation) Trouble du comportement (ex. : syllogomanie, syndrome de Diogène, animal hoarding) Autres 	<ul style="list-style-type: none"> Personne seule Couple sans enfant Couple avec enfant Famille monoparentale Autre 	<ul style="list-style-type: none"> Maison unifamiliale Appartement Autres
			SEXE DU PRINCIPAL SOUTIEN DE MÉNAGE <ul style="list-style-type: none"> Féminin Masculin 	TYPE D'OCCUPATION <ul style="list-style-type: none"> Propriétaire Locataire

Exemples inspirés de situations réelles, illustrant les différents types de situations rencontrés dans la MRC de Maskinongé

« Une famille occupe une maison louée infestée de champignons. La moisissure est visible un peu partout. Un des jeunes enfants est asthmatique et a plusieurs problèmes de santé. Le propriétaire ne souhaite pas payer pour des rénovations. »

« Une famille vit dans un appartement infesté de coquerelles. Lorsqu'elle ne paie pas son loyer, le propriétaire ferme l'eau. Tout l'immeuble peut être à l'occasion privé d'eau. »

« Une personne locataire se plaint à la municipalité que son appartement est insalubre. Elle mentionne la présence de moisissures. »

« Une personne occupe un appartement peu aéré et envahi par la fumée de cigarette. Les autres locataires se plaignent de l'odeur. »

« Une dame âgée vit seule dans un appartement. Elle a des pertes cognitives, mais n'est pas considérée comme inapte. La personne est devenue très méfiante, même envers son propre fils avec lequel elle n'a plus de contact. Elle accumule toutes sortes d'objets dans son logement. Il y a des moustiques et des mouches dans les pièces. La dame accepte que de petits plats lui soient apportés de temps à autre. L'intervenante sociale qui la suit se voit souvent refuser l'entrée. À la suite d'un problème de santé, la personne est prise en charge à l'urgence pour une première évaluation. »

« Une personne vit isolée dans un domicile où il est très difficile de circuler tellement il est encombré de piles de cartons et de livres et de toutes sortes d'objets. »

« Une personne vit isolée dans sa maison. Il manque des planches au sol. Des fenêtres sont cassées. Des déchets traînent un peu partout à l'intérieur. La cour et la maison sont envahies par la végétation. La personne a une apparence corporelle négligée et souffre d'alcoolisme. Néanmoins, la situation ne semble pas présenter de danger immédiat. »

« Un monsieur vit seul dans un taudis sans eau courante. Il n'a pas de famille et ne présente aucun problème de santé connu. Il reçoit régulièrement des constats d'infraction de la municipalité qui lui demande de procéder à un nettoyage. »

« Une dame vit dans sa propriété avec de nombreux chiens et chats. Une très forte odeur d'urine se dégage de l'intérieur et des excréments d'animaux jonchent le sol. La maison est également occupée par des rats. Il n'y a pas de frigo. La personne est suivie par le CLSC à cause de troubles de santé mentale. Les intervenants ne souhaitent plus se rendre au domicile jugé non sécuritaire. Après une hospitalisation pour un problème de santé, la personne souhaite retourner chez elle. »

« Une personne suivie pour des problèmes de santé mentale vit seule dans sa maison devenue insalubre. Elle refuse qu'on parle de sa situation. Un parent proche ne considère pas que la façon dont vit sa mère pose problème. La situation ne présente pas de danger immédiat. »

Qui fait quoi dans la MRC de Maskinongé?

Les organisations qui sont interpellées lors de situations d'insalubrité poursuivent des missions différentes notamment encadrées par des lois spécifiques, qui ouvrent des possibilités d'action mais comportent aussi des limites à l'intervention.

SYNTHÈSE DES RÔLES EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ DANS LA MRC

ORGANISATION	MISSION GÉNÉRALE	RÔLE ACTUEL INSALUBRITÉ	CADRE LÉGISLATIF SPÉCIFIQUE	CAPACITÉS D'AGIR*	LIMITES* PRINCIPALES
Municipalité régionale de comté (MRC)	Offrir des services aux municipalités	Rôle indirect	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	Soutenir les municipalités	Absence de mandat
Municipalité, Service de l'urbanisme	Appliquer la réglementation de l'urbanisme et les règlements relatifs à l'environnement	Appliquer la réglementation municipale	Loi sur les compétences municipales** (art. 55-61) – Code municipal	Inspecter les bâtiments – Diriger les locataires vers la Régie du logement	Problèmes psychosociaux – Absence de règlement sur la salubrité et ressources limitées
Municipalité, Service incendie	Répondre aux urgences d'incendie et assurer la sécurité des personnes	Appliquer la réglementation municipale – Prévenir l'incendie	Loi sur la sécurité incendie	Inspecter les bâtiments – Exiger ou recommander des correctifs – Signaler à l'inspection	Problèmes psychosociaux
Société ambulancière	Offrir un service préhospitalier d'urgence	Rôle indirect	Loi sur les services préhospitaliers, protocoles (ex. : signalement maltraitance d'enfant, présence d'idées suicidaires)	Signaler des situations d'insalubrité	Absence de protocole en cas d'insalubrité – Absence de suivi après le transport à l'hôpital – Respect de la confidentialité
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)	Offrir des services de santé ou sociaux	Fournir un soutien à la personne	Loi sur les services de santé et les services sociaux	Signaler des situations d'insalubrité – Offrir des services	Collaboration de la personne et des organisations – Respect de la confidentialité
Sûreté du Québec	Protéger la vie des citoyens, leur sécurité et celle de leurs biens – Enquêter sur des événements – Maintenir des liens avec les partenaires	Rôle indirect	Loi sur la police, protocoles (ex. : signalement maltraitance d'enfant, Loi P-38)	Signaler des situations d'insalubrité – Diriger vers les ressources adéquates – Obliger une personne qui représente un danger à se faire soigner (Loi P-38)	Collaboration de la personne – Respect de la vie privée
Office municipal d'habitation (OMH)	Gérer un parc immobilier d'HLM	Assurer la salubrité des unités HLM	Loi sur la Société d'habitation du Québec – Code civil du Québec	Signaler des situations d'insalubrité – Soutenir les locataires	Collaboration du locataire
Premier envol (EES)	Offrir des logements supervisés	Signaler des situations d'insalubrité	—	Outils la personne	Collaboration des organisations
Direction de santé publique (DSP) - santé environnementale) / CIUSSS	Protéger la santé de la population face aux risques d'origine environnementale	Évaluer les risques pour la santé et émettre des recommandations	Loi sur la santé publique – Loi sur les services de santé et les services sociaux	Outils les personnes et les organisations – Interpeller les organisations pouvant agir	Collaboration des organisations
OBNL (Comité logement Trois-Rivières)	Défendre les droits des locataires	Aider le locataire	Code civil du Québec	Informé et accompagner le locataire	Collaboration du locataire et du propriétaire
Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec / CIUSSS	Assurer la sécurité et le développement de l'enfant	Amener le parent à assurer à son enfant un milieu de vie sécuritaire	Loi sur la protection de la jeunesse (art. 38)	Recevoir et traiter les signalements pour négligence physique***	Respect de la confidentialité – Collaboration du parent
Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA)	Protéger le bien-être des animaux	Appliquer la réglementation municipale sur les animaux (certaines municipalités)	Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42)	Signaler des situations d'insalubrité – Inspecter les lieux de garde, élevage ou vente d'animaux (MAPAQ)	Collaboration du client

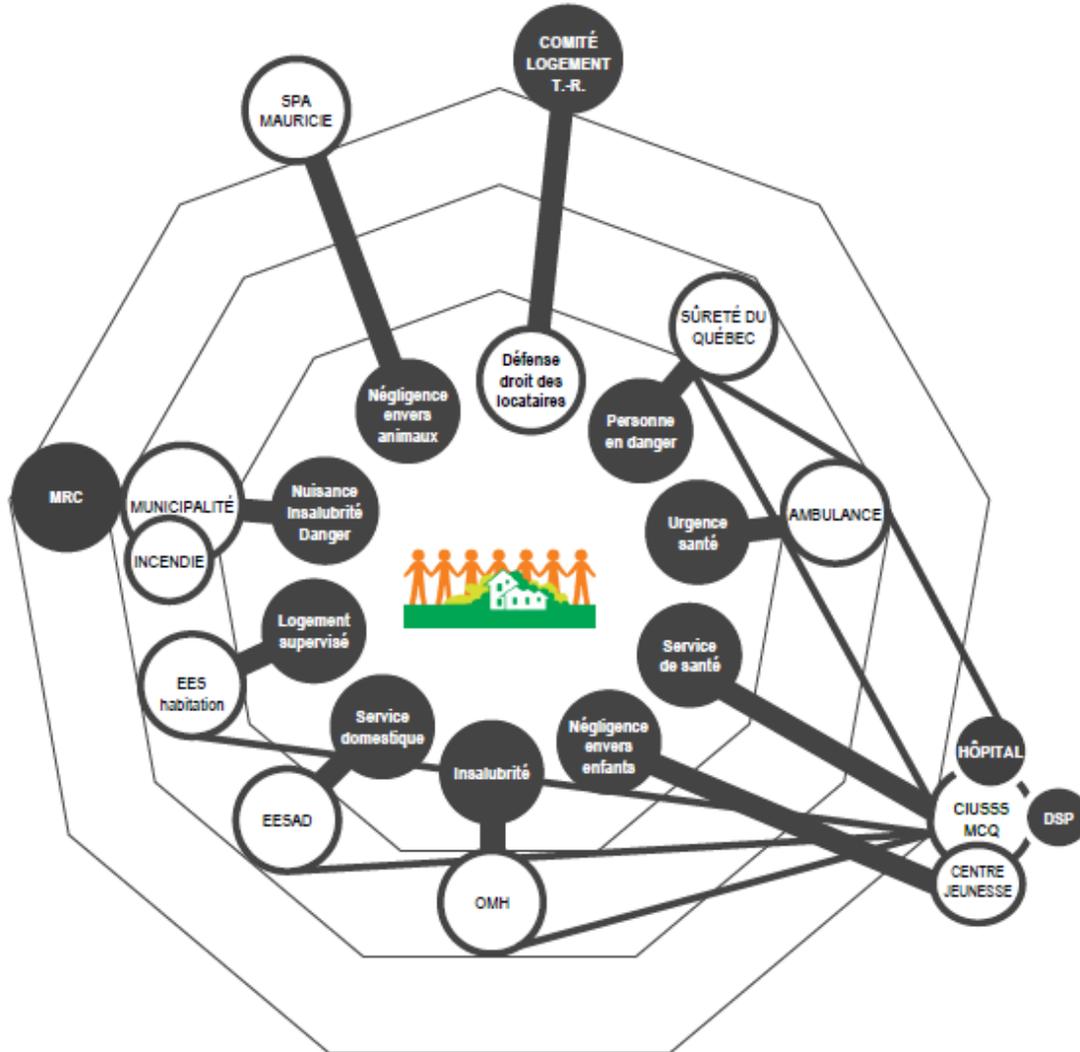
* Les fiches de rôle utilisées en groupe de discussion détaillent ces capacités d'agir et ces limites à l'intervention actuelles en matière d'insalubrité des habitations.

** La Loi sur les compétences municipales permet aux municipalités d'adopter différents règlements, dont un règlement sur la salubrité et sur les nuisances (articles 55 à 61).

*** La négligence sur le plan physique se décompose en quatre catégories : alimentaire, vestimentaire, hygiène (corporelle et environnementale) et logement (ex. : taille, chauffage, isolation). Ce sont les catégories hygiène et logement qui concernent directement les situations d'insalubrité.

Les collaborations en place

Le schéma ci-dessous présente les organisations amenées à intervenir à domicile dans la MRC de Maskinongé pour des raisons (ex. : risque d'incendie, négligence) liées à leur mission et rôle, ainsi que les collaborations régulières entre certaines d'entre elles en ce qui concerne la salubrité des habitations.



Organisations consultées en entrevue

- AMBULANCES 0911
- CSSS DE MASKINONGÉ / CIUSSS
- FIRME ROCHE
- L'ENTRAIDE DE LOUISEVILLE
- MRC DE MASKINONGÉ (Direction générale, Service d'aménagement et de développement du territoire)
- MUNICIPALITÉ DE LOUISEVILLE (Service de l'urbanisme, permis et environnement, Service incendie)
- OMH DE LOUISEVILLE
- PREMIER ENVOL
- SÛRETÉ DU QUÉBEC

Autres organisations consultées

- ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU COMITÉ DE MASKINONGÉ (APHCM)
- CENTRE DE FEMMES L'HÉRITAGE
- COOPÉRATIVE D'AIDE DOMESTIQUE DE LA MRC DE MASKINONGÉ
- GMF CLINIQUE MÉDICALE ST-LAURENT
- L'AVENUE LIBRE
- MAISON DE LA FAMILLE DU BASSIN DE MASKINONGÉ
- MUNICIPALITÉ DE YAMACHICHE
- MUNICIPALITÉ DE STE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT
- MUNICIPALITÉ DE ST-JUSTIN
- MUNICIPALITÉ DE ST-SÉVÈRE
- TRAVAIL DE RUE COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Des pistes de solution

INITIATIVE EN COURS ET PROJET DANS LA MRC DE MASKINONGÉ

SOUTIEN AUX LOCATAIRES HLM | Entente entre l'OMH et le CSSS pour offrir des activités et des services de soutien à domicile aux locataires âgés d'HLM.

PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL | Projet à moyen terme de la municipalité de Louiseville de se doter d'un règlement sur la salubrité des habitations dans le cadre de la refonte en cours des règlements d'urbanisme.

PISTES PROPOSÉES EN ENTREVUE ET EN GROUPE DE DISCUSSION

En gras, les priorités identifiées en groupe de discussion

CONNAISSANCE



Définir clairement en quoi consiste l'insalubrité intérieure.

DÉTECTION



S'organiser pour mieux détecter les situations d'insalubrité (ex. : intégrer des éléments sur l'insalubrité dans le rapport d'intervention préhospitalière rempli par les ambulanciers ou dans le formulaire rempli par les pompiers à la suite des visites préventives).



Considérer les informations provenant de partenaires terrain (ex. : ambulanciers).

INTERVENTION



S'organiser pour mieux signaler les situations d'insalubrité (ex. : un numéro de téléphone unique, centralisation de l'information).



S'organiser pour mieux intervenir lors de situations d'insalubrité (ex. : élaborer un protocole d'intervention qui facilite la collaboration entre partenaires).



Assurer un suivi auprès des cas critiques et échanger des informations entre partenaires (ex. : banque d'information, médecine communautaire ou préventive).



Mettre à contribution l'animateur communautaire actif dans la MRC (ex. : faciliter la concertation entre partenaires, animer un comité spécifique, assurer un leadership).

INTERVENTION (Suite)



MUNICIPALITÉS | Adopter une réglementation municipale sur la salubrité des habitations.



Uniformiser la façon de procéder en cas d'insalubrité dans les municipalités du Québec.



Revoir le cadre légal dans lequel des renseignements peuvent être communiqués (en dehors d'un danger immédiat).



Inciter les propriétaires de logements locatifs à la rénovation et l'entretien (ex. : crédits de taxes, subventions).



Construire des logements sociaux.

INFORMATION



Promouvoir la boîte à outils contenant les ressources de la MRC auprès des personnes-ressources et de la population.



Faire de l'éducation populaire sur les droits, les responsabilités et les ressources en matière de salubrité des habitations.

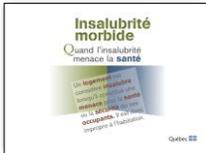


Faire connaître les programmes d'aide à l'amélioration de l'habitation (ex. : RénoVillage).

Sources d'inspiration



DÉPLIANT | Informations sur la salubrité et la sécurité des habitations résidentielles et conseils pratiques, Trois-Rivières, Mauricie



BROCHURE | Informations (définition, caractéristiques, effets, partenaires) sur l'insalubrité morbide pour les partenaires intervenant auprès des personnes vivant dans des conditions insalubres, 2011, [Laurentides](#)



GUIDE | Guide de prévention des risques lors des interventions à domicile en situation d'insalubrité morbide, 2012, [Laurentides](#)



OUTIL | Échelle d'évaluation du risque sanitaire et de l'encombrement du logement, 2013, [Laurentides](#)



[GUIDE et PROTOCOLE](#) D'ENTENTE DE COLLABORATION | Informations sur les principes, les actions et les mandats lors d'une intervention en matière d'insalubrité morbide et entente de collaboration entre la Ville de Victoriaville et le CSSS d'Arthabaska-et-de-L'Érable ainsi que l'ASSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 2013, Victoriaville, Centre-du-Québec



QUESTIONNAIRE | Modèle de questionnaire d'évaluation de la qualité de l'air intérieur et de la salubrité en milieu résidentiel, au cours d'une intervention téléphonique, annexe 3 du [Guide d'intervention intersectorielle sur la qualité de l'air intérieur et la salubrité dans l'habitation québécoise](#), 2001, province du Québec



GUIDE | Description du projet « Habitat-Santé » visant à apporter des solutions à des facteurs d'insalubrité (moisissures et humidité) dans les habitations, 2007, [Lanaudière](#)



OUTIL | Fiche technique sur l'insalubrité morbide et l'action intersectorielle, 2012, [Montérégie](#)

Coordonnées

Maude-Amie Tremblay, coordonnatrice du projet « Ensemble et bien logé! »
819-693-5424 ou Maude-Amie.Tremblay.Agence04@sss.gouv.qc.ca
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
550, rue Bonaventure, Trois-Rivières (Québec) G9A 2B5

